068-226800019-20140516-0000013187-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 19/05/2014

Réception par le Prefet : 19/05/2014

Publication: 23/05/2014

Pour le Président du Conseil Général

et par délégation Ludovic LIONS Chet du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2014-5-7-3 Séance du vendredi 16 mai 2014

FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN RENCONTRE INTERNATIONALE DE PLIEURS DE PAPIER AUX TROIS-EPIS EN 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-12-3 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 "Interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines",
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- * accorde et autorise le versement d'une subvention de 500 € à l'Association ORIGAMI ALSACE Horbourg-Wihr pour une rencontre internationale d'art du pliage de papier aux Trois-Epis du 29 mai au 1er juin 2014;
- précise que la dépense correspondante d'un montant de 500 € sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir sur le programme J718, ligne 65-021-6574-3277-029.

LE PRESIDENT Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation, le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions